

CALENDRIER ET CONDITIONS DE REPRISE D'ACTIVITES.

Toutes les mesures des 3 phases de reprise d'activités seront conditionnées à l'évolution de la situation sanitaire dans le département et un éventuel rebond de l'épidémie de la covid19

Types d'ERP et d'activités	19 mai 8 juin 2021		9 au 30 juin 2021		Au 1er juillet 2021	
	Ce que l'on peut faire	Ce que l'on ne peut pas faire	Ce que l'on peut faire	Ce que l'on ne peut pas faire	Ce que l'on peut faire	Ce que l'on ne peut pas faire
MARIAGES	<p>Pour les ERP de type L (salle des fêtes, salles polyvalentes), configuration assise uniquement : avec jauge de 35% de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes.</p> <p>Pour les ERP de type CTS (chapiteaux, tentes et structures), configuration assise uniquement : avec jauge de 35% de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes.</p> <p>🕒 Pour les ERP de type V (cérémonie en mairie, lieux de culte) : un emplacement sur trois, positionnement en quinconce entre chaque rangée.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>Pour les ERP de type L (salle des fêtes, salles polyvalentes), configuration assise uniquement : avec jauge de 65% de l'effectif ERP et plafond de 5000 personnes, utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.</p> <p>Pour les ERP de type CTS (chapiteaux, tentes et structures), configuration assise uniquement : avec jauge de 65% de l'effectif ERP et plafond de 5000 personnes, utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.</p> <p>Pour les ERP de type V (cérémonie en mairie, lieux de culte) : un emplacement sur deux.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>Les ERP peuvent accueillir 100% de la jauge ERP, la configuration debout et assise est admise.</p> <p>La consommation est possible en extérieur et en intérieur selon les règles fixées dans le protocole traiteurs ou, le cas échéant, dans le protocole restaurants et hôtels restaurants.</p> <p>Les gestes barrières doivent être respectés sur les pistes de danses.</p> <p>Le port du masque est obligatoire dans les conditions prévues au présent protocole.</p>	

<p>Type N</p> <p>Débîts de boissons</p>	<p>Ouverture en terrasse uniquement (assis) avec protocole adapté avec jauge de 50% de la capacité de la terrasse</p> <p>Tablées de max 6 personnes.</p>	<p>Fermeture en intérieur.</p> <p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>Ouverture en terrasse (assis).</p> <p>Tablées de max 6 personnes avec jauge de 100 % de la capacité de la terrasse.</p> <p>Ouverture en intérieur avec jauge de 50% avec protocole adapté. Tablées de max 6 personnes.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières et de distanciation.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>
<p>Type N et EF</p> <p>Restaurants, établissements flottants pour leur activité de restauration et de débit de boissons</p>	<p>Ouverture en terrasse uniquement (assis) avec jauge de 50% de la capacité de la terrasse et protocole adapté.</p> <p>Tablées de max 6 personnes.</p>	<p>Fermeture en intérieur.</p> <p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>Ouverture en terrasse (assis) avec jauge de 100% et protocole adapté.</p> <p>Tablées de max 6 personnes.</p> <p>Ouverture en intérieur avec jauge de 50% et protocole adapté. Tablées de max 6 personnes.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières et de distanciation.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>
<p>Type O et OA</p> <p>partie Restauration des hôtels</p>	<p>Ouverture pour tous les clients en terrasse uniquement (assis) avec protocole adapté.</p> <p>Restauration en intérieur exclusivement réservée aux clients des établissements hôteliers ou de vacances</p>	<p>Fermés aux clients extérieurs</p> <p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>Réouverture des restaurants d'hôtels aux clients extérieurs</p> <p>Ouverture en terrasse (assis) avec jauge de 100% et protocole adapté.</p> <p>Tablées de max 6 personnes.</p> <p>Ouverture en intérieur avec jauge de 50% et protocole adapté. Tablées de max 6 personnes.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières et de distanciation.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>

<p>Type P</p> <p>Activités de casinos sans contact (ex : machines à sous)</p> <p>Loisirs indoor (bowlings, salles de jeux, escape game).</p> <p>Casinos-tables de jeux avec contact (cartes, roulette, etc.).</p>	<p>Avec jauge de 35 % de l'effectif ERP et avec protocole sanitaire adapté.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p> <p>Fermés</p> <p>Fermés</p>	<p>Avec jauge de 50% de l'effectif ERP et protocole sanitaire adapté.</p> <p>Avec jauge de 50% de l'effectif ERP et protocole adapté.</p> <p>Avec jauge de 50% de l'effectif ERP et protocole adapté.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>	<p>100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières et de distanciation.</p> <p>100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières et de distanciation.</p> <p>100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières et de distanciation.</p>	<p>Pas de consommation ni de service au bar.</p>
<p>Vides-greniers et brocantes</p>	<p>Autorisés avec protocole sanitaire restauration ne peut être organisée qu'à l'extérieur, en position assise, et dans le respect de la jauge de 50% de leur capacité d'accueil, sauf pour les activités de moins de dix tables</p>		<p>Restauration peut être organisée en intérieur dans la limite de 50% de la capacité d'accueil de l'établissement</p>	<p>Peuvent être organisées sans jauge en plein air et en intérieur. Restauration protocole HCR</p>	<p>La consommation debout restera interdite pour les bars</p>	
<p>Fêtes de village, kermesses, bals</p>				<p>S'ils ont lieu dans des ERP de type L ou R, ils ne pourront être organisés en configuration debout qu'à partir du 30 juin, sans jauge d'accueil du public, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale</p>		
<p>Fête de la musique</p>			<p>PROTOCOLE SANITAIRE EN PREPARATION</p>			

Fête nationale du 14 juillet				Respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières. Selon les circonstances locales, le préfet pourra fixer des règles plus contraignantes pour s'assurer de la sécurité et des bonnes conditions d'organisation de la fête nationale.
------------------------------	--	--	--	---